

Mémoire

présenté au Bureau des Audiences Publiques sur le développement durable de la production porcine du Québec

par André Desaulniers

le 21 mars 2003

Permettez-moi de présenter un complément à mon mémoire que j'ai lu le 20 mars 2003 au Club de Golf de St-Jean-sur-Richelieu.

Dans notre société de communication, la répartie facile ou la capacité de répliquer aisément, à l'instar des Bernard Landry et des Jean Charest de cette terre, est perçue comme une grande qualité. Malheureusement pour ma personne, je fais parti de la catégorie de ceux qui ont besoin d'un temps de réflexion avant de parler d'un sujet complexe afin de pouvoir étudier l'ensemble de la problématique et ainsi laisser une réponse complète et réfléchie. Cette démarche intellectuelle simple permet généralement d'éviter les inepties.

Après la lecture de mon mémoire, un monsieur s'est dit insulté des propos que j'ai tenus sur le monopole de l'U.P.A. Il a fait valoir qu'il y a 50 ans [donc sous l'ère de Duplessis], les cultivateurs étaient dans la misère et que grâce à l'U.P.A., ses enfants ont pu aller à l'Université. Il a mentionné également que les autres syndicats (médecins, avocats, etc.) étaient également monopolistiques et les professionnels n'avaient pas le choix de cotiser pour pratiquer dans leur profession.

Il y a une grande différence entre l'U.P.A. et les syndicats professionnels traditionnels. Essentiellement, le Collège des médecins, l'Ordre des ingénieurs du Québec, etc. fournissent une assurance responsabilité en cas de faute grave commise par l'un de leurs membres et il assure généralement la protection du titre de la profession. Seul un avocat peut utiliser le terme « avocat » afin de décrire le travail qu'il fait. L'U.P.A. ne fait ni l'un ni l'autre.

L'U.P.A. gère, pour ainsi dire, une assurance récolte (la Fiduciaire) qui depuis vingt ans bon an mal an verse à chaque année des compensations aux agriculteurs. Ces dernières années, l'U.P.A. a reçu des milliards de dollars du gouvernement afin que ces sommes soient distribuées à leurs membres sous forme de subventions de toutes sortes. Cet argent n'en déplaît à l'U.P.A. provient des impôts perçus par les gouvernements des poches des contribuables et par voie de conséquence, cela justifie que les contribuables se questionnent sur le moindre sous dépensé.

L'U.P.A. est devenu un monstre gourmand incontrôlable. Il pêche par Cupidité. D'ailleurs, j'ai observé une dichotomie inconciliable lors de la lecture des transcriptions et des mémoires. La journée d'hier n'a que confirmé cette dichotomie. D'un côté, l'U.P.A. réclame davantage de subventions (le mémoire de l'U.P.A. de St-Jean-Valleyfield en est un bon exemple : Si nous transférons en chiffre, les demandes formulées, nous nous retrouvons avec plusieurs dizaines de millions de dollars additionnels en subventions), le retrait des pouvoirs aux citoyens (noter au passage, l'utilisation du terme d'urbains pour désigner les citoyens vivant à la campagne, comme si ces derniers étaient des parasites du monde agricoles) et aux municipalités concernant l'agriculture et l'assouplissement ou le refus de normes environnementales. De l'autre côté, les citoyens réclament l'inverse. La solution que propose l'U.P.A. à tout ceci, c'est faire l'éducation de la population en présentant leurs positions entre autre en allant dans les écoles primaires. De mon point de vue de parent, je traduis ce type d'éducation par du lavage de cerveaux.

Nous sommes loin de l'U.P.A. des premiers jours qui ont dû travailler fort pour améliorer les conditions de vie des agriculteurs. Pour ma part, l'une des seules fois que ma famille fut confrontée à l'U.P.A., c'est quand un inspecteur est venu retirer le permis d'agriculteur à mon beau-père qui à l'époque était dans la soixantaine avancée sous prétexte qu'il ne pouvait prouver avoir preuve à l'appui qu'il avait produit les 5000 \$ nécessaires à l'époque pour conserver le permis. Les fruits et légumes que mon beau-père produisait étaient vendus « sur le bord du chemin ». Mon beau-père avait cultivé la terre toute sa vie et descendait d'une longue lignée de cultivateurs qui avait cultivé la terre dans le Sault-aux-Récollets et à St-Vincent-de-Paul. Mon beau-père fut insulté et scandalisé de s'avoir fait retirer son permis par l'inspecteur de l'U.P.A.

Pour revenir au monopole syndical, de façon générale, lorsqu'il y a accréditation syndicale, il doit y avoir une certaine homogénéité dans le type d'emploi exercé par les travailleurs. Est-ce que les fermes de petites et moyennes tailles ou les fermes industrielles sont représentées équitablement au sein de l'U.P.A.? Est-ce que les types de productions sont représentés équitablement au sein de l'U.P.A.? Est-ce les philosophies d'agriculture (paysannes, biologiques et celles dites « traditionnelles ») sont représentées équitablement au sein de l'U.P.A.? Tout ceci montre le manque d'homogénéité de l'accréditation syndicale de l'U.P.A. Par conséquent, l'avènement de syndicats plus spécialisés et répondant mieux aux besoins spécifiques de leurs membres serait nécessaire. D'autre part, puisque dans d'autres domaines que l'agriculture, il peut exister plusieurs syndicats (C.S.N., F.T.Q., etc.) pour représenter des métiers semblables, je ne vois pas pourquoi cela serait différent dans l'agriculture.

Permettez en terminant d'aborder deux termes qui ont attiré mon attention. Tout d'abord, les haies d'arbres que l'U.P.A. de St-Jean-Valleyfield semble considérer comme la panacée à tous les problèmes d'odeurs occasionnés par les porcheries. Je vous supplie de ne pas vous laisser endormir par ce procédé simpliste de relations publiques qui doit être assumé encore une fois par les contribuables. Trois rangées d'arbres n'arriveront pas

à arrêter les odeurs puisque, à certains endroits, des forêts d'un kilomètre et plus n'y arrivent tout simplement pas.

L'autre point que j'aimerais traiter, c'est la définition que les divers intervenants tentent de donner au concept de « ferme familiale ». C'est un concept séduisant au premier abord mais qui se révèle indéfinissable dans la pratique. Un peu comme la propriété des grands magasins Eaton était jadis familiale alors que la propriété des grands magasins La Baie est à des actionnaires. Nous faisons fausse route en voulant discriminer les fermes qui appartiennent à une famille plutôt qu'à une compagnie. Ce qui est important en fin de compte, c'est la taille de la ferme en terme de chiffre d'affaires, de cheptels, etc. Donc au lieu de chercher en vain une définition au concept de « ferme familiale » qui satisferait tout le monde, nous devons plutôt élaborer des catégories de fermes : petites fermes, moyennes fermes et industriels.

Veillez agréer, Madame la présidente, mes salutations distinguées.

André Desaulniers